

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril à 13h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie D'EPAIGNES sous la présidence de Mme LEBLANC Marie-Paule, maire.

Etaient Présents, Mesdames et Messieurs : LEBLANC, VILLEY, LEGAY, FRANCOIS, PLAZIAT, CARON, COIGNARD A, FAYEULLE, COIGNARD C, MIX, HUMBERT, DETUNE et LUSIAUX.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs : RIVOUAL, DUTILLEUL, REBUT, MOREIRA-CORREIA, MORIN, LAVIGNE.

Secrétaire : Monsieur PLAZIAT

Taxes directes locales

Madame le Maire ouvre la séance en évoquant le vote du taux des taxes locales. Ce taux doit être comme chaque année voté.

Après délibéré, le conseil décide une augmentation des taux d'1,6 % ce qui porte le montant des taux des taxes locales à :

Taxe foncière bâti : 34.42%, taxe foncière non bâti : 47.30 %, CFE : 12.42%.

Décision modificative budgétaire n°1

Considérant l'achat d'un plateau remorque basculant, il est nécessaire de procéder à la décision modificative budgétaire suivante :

- 678 :	- 2 200 €
- 021 :	+ 2 200 €
- 023 :	+ 2 200 €
- 21571 :	+ 2 200 €

Après délibéré, le conseil municipal approuve cette modification.

Questions diverses

Madame le Maire revient sur les démarches en cours concernant les dons à la commune de Madame Lenoble.

La CITROEN C3 Picasso dont la commune a hérité devrait être vendue dans les jours à venir, pour un montant de 4500 €.

Concernant la maison, plusieurs visites ont eu lieu, des retours doivent arriver sous peu. Le mobilier étant de bonne facture, la commune a décidé de le ramener pour remeubler la salle des associations et la salle des fêtes.

Madame FAYEULLE souhaiterait intégrer la commission travaux, Madame LEGAY demande quant à elle à faire partie de la commission école, après un tour de table, les deux demandes sont acceptées.

Madame COIGNARD évoque ensuite la demande de la gérante du chat qui fume et demande ou en est le dossier.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que son projet est d'installer une terrasse sur les 2 places de parking qui se situent devant son commerce. Ce qui lui permettrait d'accueillir davantage de personnes en extérieur.

Seul problème ; le retrait de deux places de stationnement dans le bourg. Madame le Maire propose l'installation de panneaux similaires à celui installé place Pierre Duboc. Rappelant au civisme, afin de limiter le temps de stationnement devant les commerces.

Le conseil municipal est plutôt favorable, mais ne statue pas, attendant plus d'éléments pour délibérer.

Madame FAYEULLE revient sur le dysfonctionnement de l'alarme de l'école (qui se met régulièrement en marche la nuit). Monsieur PLAZIAT évoque un équipement vieillissant et des détecteurs défectueux, des demandes de devis sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h45.